



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE  
CABINET DU PREFET  
BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

Chartres, le 24 novembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Interdiction des manifestations sur la voie publique dans le département d'Eure-et-Loir**

A la suite des attentats perpétrés à Paris ainsi qu'au stade de France dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015, il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Les manifestations sur la voie publique sont susceptibles de constituer une cible potentielle pour des actes de nature terroriste.

A l'occasion de la COP21, la France accueillera plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement. De nombreux événements se tiendront par ailleurs à Paris et dans sa région.

Afin de prévenir tout risque de troubles à l'ordre public, le préfet d'Eure-et-Loir, Nicolas QUILLET, interdit par **arrêté du 24 novembre 2015**, les manifestations sur la voie publique dans le département d'Eure-et-Loir **du vendredi 27 novembre 2015 à 00h00 jusqu'au lundi 30 novembre 2015 à 00h00**.

**Sont visés les mouvements sociaux et/ou revendicatifs à l'exclusion des manifestations sportives, culturelles ou commémoratives (mémoire des victimes des attentats).**

**Contacts presse :**

Béatrice TANGUY - 02 37 27 70 11 - 06 40 21 74 25 - [beatrice.tanguy@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:beatrice.tanguy@eure-et-loir.gouv.fr)

Didier JACQUET - 02 37 27 70 31 – [didier.jacquet@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:didier.jacquet@eure-et-loir.gouv.fr)